

# PROCES VERBAL DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2013

*Sous la présidence de Claude CLAVERIE, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes SZYMKOWIAK Régine, LAFONT Dominique, PUCHEU Lina, LALANNE Patricia, MM. LARREY Jean-Marc, LABORDE Christian, GAUBE Denis, DI GUISTO Thierry, ROLLIN Patrice.

**ETAIENT EXCUSES** : MM. CHEVALIER Claude, MOREL Pierre, TANCOGNE Richard.

## Ordre du jour

- **Approbation des procès-verbaux des 17 avril et 2 mai 2013**
- **Représentativité à la Communauté de Communes,**
- **Modification des statuts du SIAEP de CAUSSENS,**
- **Emprunt – Travaux salle des fêtes et cantine**
- **Questions diverses**

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.*

### 1) Approbation des procès-verbaux des 17 avril et 2 mai 2013

*Après lecture, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.*

### 2) Représentativité à la Communauté de Communes de la Ténarèze

*Monsieur le Maire précise que les lois relatives à la Réforme des Collectivités Territoriales, et à la représentation communale dans les Communautés de Communes et d'agglomération prévoient qu'à l'issue des élections municipales de 2014, la représentativité peut être organisée selon **deux possibilités** :*

- **Le droit commun (pas d'accord local)** : où la Communauté de Communes serait dotée d'une représentativité avec **50 sièges**,
- **Un dispositif dérogatoire (avec accord local) voté avant le 30 juin 2013 conformément à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales** (majorité des 2/3 des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale), où les élus décideraient librement de la répartition des sièges en fonction des **57 sièges** disponibles et en respectant trois conditions :
  - *Au minimum un siège par commune,*
  - *Aucune commune ne peut avoir plus de 50 % des sièges,*
  - *La répartition doit tenir compte de la population.*

*A l'issue de cette démarche, le Conseil Communautaire s'est prononcé par délibération en date du 27 mars 2013 pour la mise en œuvre des modalités de représentativité dans le cadre de l'accord local, qui a l'avantage de permettre d'augmenter le nombre de Conseillers Communautaires et les possibilités de représentation pour l'ensemble des communes.*

*Après discussion, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la répartition des Conseillers Communautaires comme suit :*

- Les Communes ayant moins de 251 habitants : 1 délégué,*
- Les Communes ayant de 251 à 500 habitants : 2 délégués,*
- Les Communes ayant de 501 à 1 000 habitants : 3 délégués,*
- Les Communes ayant de 1 001 à 5 000 habitants : 4 délégués,*

### **3) Modification des statuts du SIAEP de CAUSSENS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que :

- Le Comité Syndical du SIAEP de CAUSSENS s'est réuni le 12 avril 2013 et a entériné la modification des statuts de ce dernier,
- toute modification des statuts doit faire l'objet d'une approbation par les Conseils Municipaux des Communes membres du SIAEP de CAUSSENS.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité Syndical a validé le principe visant à modifier les statuts pour y inscrire :

- la précision des compétences en matière d'eau potable,
- l'ajout d'une compétence optionnelle assainissement collectif.

Après discussion, le Conseil Municipal, et à l'unanimité des membres présents, approuve les statuts modifiés du SIAEP de CAUSSENS.

### **4) Emprunt – Travaux salle des fêtes**

Après que Monsieur LARREY ait quitté la salle, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois propositions pour un emprunt de 150 000 € sur 15 ans

<i>Etablissement</i>	<i>Taux</i>	<i>Frais de dossier</i>	<i>Intérêts</i>
<i>Caisse d'Epargne</i>	<i>3,77%</i>	<i>150 €</i>	<i>49 126,43 €</i>
<i>Crédit Mutuel</i>	<i>3,97%</i>	<i>500 €</i>	<i>51 943,20 €</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>3,70%</i>	<i>800 €</i>	<i>48 145,42 €</i>

Après discussion, Monsieur le Maire fait procéder au vote :

- Offre du Crédit Mutuel : 2 voix pour
- Offre du Crédit agricole : 5 voix pour
- Abstentions : 2 (MM. DI GUISTO et CLAVERIE).

### **5) Questions diverses**

Un devis de la STPAG a été signé pour des travaux de réfection de chaussée au lotissement du Gaut sur lequel l'avoir des travaux de la place de l'église pourra être imputé.

Deux devis ont été établis pour les travaux de réfection de la rue du Bouzet.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer, la séance est levée à 22h30.

### **Délibérations :**

- 17/2013 : Représentativité à la Communauté de Communes de la Ténarèze
- 18/2013 : Modification de statuts du SIAEP,
- 19/2013 : Emprunt auprès du Crédit Agricole

Le Maire  
Claude CLAVERIE

